

Image not found or type unknown



Des frais d'agence injustement payés

Par **garcimore**, le **05/08/2010** à **20:27**

Bonjour,

Nous vous contactons ce jour car au 1er juillet 2010 nous avons loué une maison via une agence immobilière qui nous a donc facturé des frais d'agence. Or depuis le 26 juillet 2010 celle ci est en liquidation judiciaire, expulsée de ses locaux nous n'avons plus aucun contact avec cette agence et nous ne faisons plus affaire avec elle car nous passerons donc directement par le propriétaire. En conclusion nous avons donc payé des frais d'agence pour 26 jours! existe t'il un recours pour récupérer au moins une partie de notre paiement?

Merci pour votre réponse.

Par **francishop**, le **07/08/2010** à **17:11**

Bonjour,

[citation]Des frais d'agence injustement payés[/citation]??

La mission débutait à votre entrée dans les lieux?

Peut-être que le terme de cette mission était la formation de l'accord Locataire/Bailleur...

Cordialement.